

Procédure de sélection des DVS

Les DVS, rappel

La partie la plus ambitieuse du travail réalisé par le CVT Aviesan consistera à organiser l'identification et la structuration de « domaines de valorisation stratégiques » (DVS) en synergie avec les industriels et les autres acteurs de la valorisation (SATTs, France Brevet, IHU, IRT,...) permettant de définir des feuilles de route et des priorités de transfert assorties de recommandations opérationnelles.

L'identification d'un nombre fini de DVS sur lesquelles une stratégie industrielle nationale mérite d'être mise en place constitue le premier chantier du CVT Aviesan.

Les DVS qui seront proposés doivent :

- intéresser plusieurs établissements,
- réunir des compétences réparties sur le territoire et mobilisables
- couvrir un secteur où la France dispose d'une notoriété internationale
- disposer d'un portefeuille PI significatif
- présenter des enjeux socio-économiques forts

La méthodologie et le choix de ces domaines se fera en dialogue avec les membres d'Aviesan, les ITMOs et l'Ariis.

Instruction des DVS

Les propositions de DVS peuvent provenir des établissements, ITMOs, structures de valorisation,... Elles sont soumises au comité Covalliance qui propose la mise en place d'un groupe de travail préparatoire visant à décrire ces potentiels DVS.

Ces groupes de travail réuniront les futurs membres du comité de domaine et permettront de déjà réunir les membres des différentes institutions.

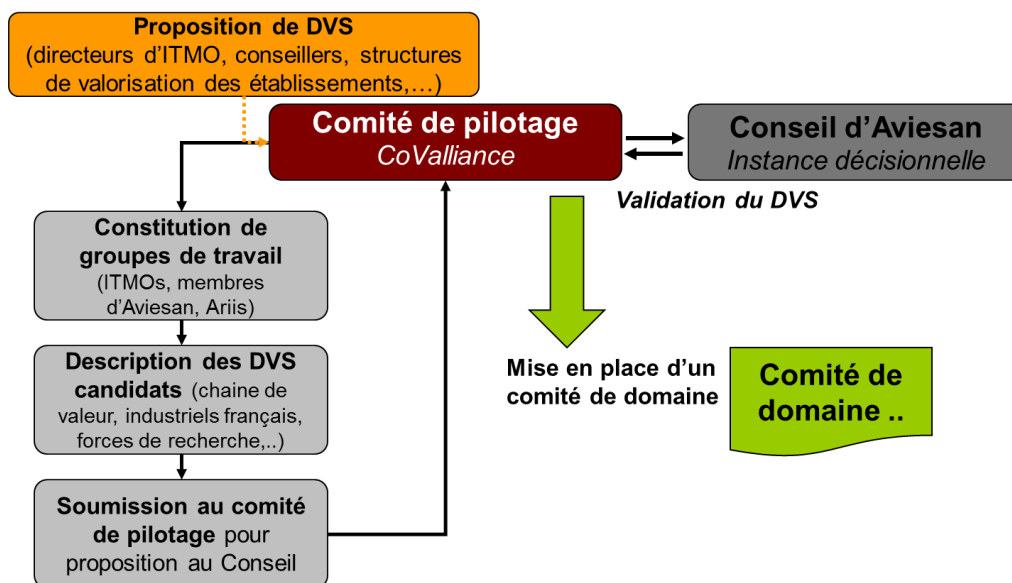
Chacun de ces groupes de travail préparatoire élabore une fiche de synthèse (cf modèle joint) destinée à présenter :

1. Le périmètre concerné par le DVS
2. Les enjeux et le potentiel économique du domaine (besoins du marché, taille, dynamique,...)
3. Un premier recensement des compétences des équipes françaises mobilisables sur le domaine considéré (caractère plurirégional et pluri-établissement)
4. *La compétitivité de la PI disponible*
5. Les industriels du secteur
6. Les difficultés actuelles dans la valorisation du domaine justifiant la mise en place d'un DVS
7. Les établissements intéressés et l'établissement pressenti pour la coordination du DVS
8. Le responsable scientifique pressenti
9. Les membres qui constitueront le comité de domaine et associant de façon équilibrée des chercheurs et représentants des ITMOs, des représentants de la valorisation, un représentant de France Brevets, un représentant de la cellule exécutive, les industriels concernés par le domaine, ainsi que des représentants des IRT, IHU, Instituts Carnot, SATT concernés en fonction des DVS et en tant que de besoin selon la thématique du DVS (capacité à mobiliser les acteurs, plurirégional, pluri-établissement).
10. Une proposition de budget de fonctionnement du DVS prenant en compte les travaux qui devront être réalisés (cf comité de domaine)

Soumission des DVS

Une fois le travail préparatoire réalisé, le DVS est à nouveau soumise à Covalliance qui instruit la proposition, recueille la position des industriels concernés au travers d'interactions avec l'Ariis et soumet au Conseil de l'Alliance la proposition de DVS assortie d'une proposition d'établissement responsable et des partenaires du comité de domaine.

Le Conseil de l'Alliance, sur proposition de Covalliance, valide ou non les propositions de DVS, l'établissement responsable de sa mise en œuvre en charge d'en assurer la gestion et l'animation pour le compte de l'Alliance, le responsable scientifique du DSV proposé et valide annuellement le budget demandé pour cette action.



Mise en place du DVS et de son comité de domaine

La proposition de DVS validée par le Conseil de l'Alliance, Covalliance met en sous la responsabilité d'un établissement, un comité de domaine en charge :

- D'assurer la maîtrise d'œuvre de la gestion du DVS
- D'assurer l'animation et la structuration du domaine (compétences, partenaires, brevets,...) afin d'en définir les objectifs, d'élaborer les analyses prospectives, d'identifier les nouvelles opportunités et/ou marchés et de définir la stratégie assortie de recommandations.
- D'éditer un rapport prospectif relatif au domaine et d'organiser une veille ainsi que des formations sectorielles relatives au travail mené.
- De contribuer à identifier et à faire émerger des projets innovants à visée applicative qui pourront être transférés vers les guichets appropriés (SATT, ANR, FUI,...)
- De porter à la connaissance de la Cellule exécutive l'état d'avancement des travaux exécutés et de transmettre, à sa demande, les éléments nécessaires à l'établissement des rapports techniques et financiers.

Les comités de domaine se réunissent une fois par mois. Les partenaires s'engagent, en fonction des thématiques couvertes par le DVS, à proposer des experts scientifiques, experts PI, experts de la valorisation des membres d'Aviesan ou de leurs filiales et à rendre



alliance nationale
pour les sciences de la vie et de la santé

CVT AVIESAN

accessibles les données nécessaires aux études prospectives et benchmark qui seront menés au sein de ces comités.

Les industriels pourront participer à certains travaux menés au sein des comités de domaine tels que l'établissement des feuilles de routes et à l'élaboration de programmes de R&D public-privé. En revanche, ils ne pourront pas participer ni accéder aux analyses PI lesquelles seront réalisées exclusivement entre les membres du CVT Aviesan. Par ailleurs, ils pourront participer aux séminaires de formation sectorielle et s'abonner aux lettres de veille qui seront éditées.